

Fortis SA/NV
Société Anonyme
1000 Bruxelles – Rue Royale, 20
T.V.A. : non assujetti
Registre des Personnes Morales Bruxelles : 0.451.406.524

Assemblée Générale des Actionnaires du 11 février 2009
P R O C E S - V E R B A L

La séance est ouverte à 10 heures.

Préambule

La présente Assemblée se décompose de deux Assemblées.

La première Assemblée qui portera sur les décisions prises les 3, 5 et 6 octobre 2008 par le Conseil d'Administration de Fortis SA/NV et sur les conventions conclues en exécution de ces décisions (point 2 de l'ordre du jour) a été convoquée par les co-présidents du Collège des experts désigné par la Cour d'Appel de Bruxelles.

Cette Assemblée sera présidée par Monsieur Walter Van Gerven et Monsieur Guy Hormans (« les Co-Présidents »).

La deuxième Assemblée qui portera sur les nominations des administrateurs (point 3 de l'ordre de jour) a été convoquée par le Conseil d'Administration et sera présidée par Monsieur Jan-Michiel Hessels (« le Président »).

Le secrétaire et les scrutateurs des deux Assemblées sont respectivement :

-Monsieur Dimitri Van Eenoo et
-Monsieur Hendrik-Jan Eijpe et Monsieur Paul Goris.

Première Assemblée Générale des Actionnaires convoquée par les Co-Présidents du Collège des experts désigné par la Cour d'Appel de Bruxelles

2. Approbation des décisions prises les 3, 5 et 6 octobre 2008 par le Conseil d'Administration de Fortis SA/NV et des conventions conclues en exécution de ces décisions

Les Co-Présidents donnent la parole au Président afin de commenter le rapport du Conseil d'Administration.

Après avoir commenté le rapport du Conseil d'Administration, le Président rend la parole aux Co-Présidents du Collège des experts.

Les Co-Présidents exposent leurs conclusions et perspectives figurant à leur rapport intermédiaire.

Les Co-Présidents donnent ensuite la parole au Président.

Le Président expose ensuite les commentaires du Conseil d'Administration sur le rapport intermédiaire et propose ensuite aux actionnaires de poser leurs questions.

Les Co-Présidents confirment que :

- Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires présents ou représentés se sont conformés à l'article 20 des statuts.
- Pour pouvoir délibérer et voter valablement sur les décisions prises les 3, 5 et 6 octobre 2008 par le Conseil d'Administration de Fortis SA/NV et sur les conventions conclues en exécution de ces décisions (point 2 de l'ordre du jour) l'actionnaire ne pourra exercer ses

droits de vote que pour autant qu'il a été actionnaire le 14 octobre 2008 et qu'il le soit encore à la date de la présente et à concurrence du nombre d'actions dont il était titulaire au 14 octobre 2008, et dont il est toujours titulaire à la date à laquelle il remplit les formalités d'admission.

- Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix émises.
- Conformément à l'article 22 des statuts, chaque action donne droit à une (1) voix.

Les Co-Présidents déposent sur le bureau :

1. Un exemplaire de la convocation adressée aux actionnaires nominatifs le 16 janvier 2009, ainsi qu'aux administrateurs et au commissaire.
2. • Les numéros justificatifs du 16 janvier du Moniteur Belge
 - Les numéros justificatifs du 17 janvier des journaux L'Echo, Le Soir, La Libre Belgique, De Tijd, De Standaard, Het Financieel Dagblad et le Luxemburger Wort.

Ils invitent les scrutateurs à parapher ces documents.

Ils déclarent qu'il leur fera déposer dans quelques instants la liste de présence et qu'ils leur demanderont de signer et parapher également ce document.

Suivant la liste de présence relative à l'Assemblée convoquée par les Co-Présidents les actionnaires présents ou représentés représentent (à ce moment ci) 511.419.709 actions¹, soit 20,32 % sur un total de 2.516.657.248 actions existantes.

Les Co-Présidents confirment que la présente Assemblée est valablement constituée pour se prononcer sur les points 2.4 à 2.9 de l'ordre du jour.

Après avoir répondu aux questions des actionnaires, les Co-Présidents soumettent à l'approbation de l'Assemblée les propositions de résolution suivantes.

- 2.4 Proposition de voter sur le point 2.5 de l'ordre du jour.
- 2.5 Proposition d'approuver la vente de 100% des actions de Fortis Bank Nederland (Holding) N.V., Fortis Verzekeringen Nederland N.V. et Fortis Corporate Insurance N.V. à l'État néerlandais intervenue le 3 octobre 2008 en exécution de la décision du Conseil d'Administration du 3 octobre 2008, telle que résumée dans la circulaire aux actionnaires.
- 2.6 Proposition de voter sur le point 2.7 de l'ordre du jour.
- 2.7 Proposition d'approuver la vente des 50% + 1 action restants de Fortis Banque SA/NV à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, intervenue le 10 octobre 2008, ainsi que les opérations à conclure, le cas échéant, avec la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, en exécution de la décision du Conseil d'Administration des 5 et 6 octobre 2008, telles que cette vente et ces opérations sont résumées dans la circulaire aux actionnaires.
- 2.8 Proposition de voter sur le point 2.9 de l'ordre du jour.
- 2.9 Proposition d'approuver la vente de 100% des actions de Fortis Insurance Belgium SA/NV à BNP Paribas S.A. intervenue le 10 octobre 2008, ainsi que les opérations à conclure avec BNP Paribas S.A. et la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, en exécution de la décision du Conseil d'Administration des 5 et 6 octobre 2008, telles que cette vente et ces opérations sont résumées dans la circulaire aux actionnaires.

¹ Le Président rappelle que des dernières vérifications sont en cours et que d'éventuelles dernières inscriptions pourraient également être prises en compte avant la mise au vote des résolutions.

Le Président explique que, dans la ligne de l'arrêt de la Cour d'Appel, l'opération à laquelle il est fait référence dans la résolution 2.9 et qui est soumise au vote est l'opération selon les termes amendés par l'Avenant au Protocole d'Accord et résumée dans l'Addendum à la circulaire aux actionnaires en date du 31 janvier 2009.

Le décompte des votes exprimés² pour chacun des points de l'ordre du jour est repris en annexe.

Sont également annexés le texte des questions et considérations que les actionnaires ont demandé d'annexer au présent procès-verbal, ainsi que le texte des réponses données, si le contexte l'exige.

Deuxième Assemblée convoquée par le Conseil d'Administration

3. Conseil d'Administration – Nominations

Le Président confirme que :

- Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires présents ou représentés se sont conformés à l'article 20 des statuts.
- Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix émises.
- Conformément à l'article 22 des statuts, chaque action donne droit à une (1) voix.

Le Président dépose sur le bureau :

1. Un exemplaire de la convocation adressée aux actionnaires nominatifs le 16 janvier 2009, ainsi qu'aux administrateurs et au commissaire.

2.

- Les numéros justificatifs du 16 janvier du Moniteur Belge
- Les numéros justificatifs du 17 janvier des journaux L'Echo, Le Soir, La Libre Belgique, De Tijd, De Standaard, Het Financieel Dagblad et le Luxemburger Wort.

Il invite les scrutateurs à parapher ces documents.

Il déclare qu'il leur fera déposer dans quelques instants la liste de présence et qu'il leur demandera de signer et parapher également ce document.

Suivant la liste de présence relative à l'Assemblée convoquée par le Conseil d'Administration les actionnaires présents ou représentés représentent (à ce moment ci) 561.277.290 actions³, soit 22,30 % sur un total de 2.516.657.248 actions existantes.

Le Président confirme que la présente Assemblée est valablement constituée pour délibérer sur les points 3.1 à 3.8 de l'ordre du jour.

Le Président acte la démission de M. Jan-Michiel Hessels, M. Philippe Bodson, M. Richard Delbridge, Dame Clara Furse, M. Reiner Hagemann, M. Jacques Manardo, M. Aloïs Michielsen, M. Ronald Sandler, M. Rana Talwar et M. Klaas Westdijk, sous la condition que le Conseil d'Administration soit, en conséquence des propositions de nomination ci-dessous, composé d'au moins trois membres.

² Le bureau constate qu'au moment du vote, 506.565.479 actions peuvent valablement y participer.

³ Le Président rappelle que des dernières vérifications sont en cours et que d'éventuelles dernières inscriptions pourraient également être prises en compte avant la mise au vote des résolutions.

Le président rappelle à l'Assemblée que M. Louis Cheung ChiYan a présenté sa démission en date du 1 février 2009 et que M. Andrew Spencer Doman a retiré sa candidature. Le point 3.5 de l'ordre de jour est dès lors retiré du vote.

Après avoir répondu aux questions des actionnaires, le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée les propositions de résolution suivantes.

Proposition de nommer, sous réserve du contrôle par la CBFA et de la nomination en qualité de membre du Conseil d'Administration de Fortis N.V. :

- 3.1 M. Ludwig Criel, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011.
- 3.2 M. Guy de Selliers de Moranville, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011.
- 3.3 M. Philippe Casier, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011. La candidature de M. Philippe Casier a été proposée par un groupe d'actionnaires représentant au moins 1% du capital et représenté par Deminor International SCRL et le Vereniging van Effectenbezitters (VEB), conformément à l'article 18 b) 4) ii des statuts.
- 3.4 M. Jozef De Mey, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011. La candidature de M. Jozef De Mey a été proposée par Ping An Insurance (Group) Company of China, Ltd., actionnaire représentant au moins 1% du capital, conformément à l'article 18 b) 4) ii des statuts.
- 3.6 M. Georges Ugeux, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011. La candidature de M. Georges Ugeux a été proposée par un groupe d'actionnaires représentant au moins 1% du capital et représenté par Deminor International SCRL et le Vereniging van Effectenbezitters (VEB), conformément à l'article 18 b) 4) ii des statuts.
- 3.7 M. Dirk van Daele, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011. La candidature de M. Dirk van Daele a été proposée par un groupe d'actionnaires représentant au moins 1% du capital et représenté par Deminor International SCRL et le Vereniging van Effectenbezitters (VEB), conformément à l'article 18 b) 4) ii des statuts.
- 3.8 M. Jan Zegering Hadders, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011. La candidature de M. Jan Zegering Hadders a été proposée par un groupe d'actionnaires représentant au moins 1% du capital et représenté par Deminor International SCRL et le Vereniging van Effectenbezitters (VEB), conformément à l'article 18 b) 4) ii des statuts.

Le décompte des votes exprimés⁴ pour chacun des points de l'ordre du jour est repris en annexe.

Sont également annexés le texte des questions et considérations que les actionnaires ont demandé d'annexer au présent procès-verbal, ainsi que le texte des réponses données, si le contexte l'exige.

⁴ Le bureau constate qu'au moment du vote, 573.483.957 actions peuvent valablement y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 10.

Le secrétaire est dispensé par l'Assemblée de la lecture du procès-verbal, lequel est signé par les membres du bureau et les actionnaires ou mandataires qui en expriment le désir.

Le Secrétaire

Les Scrutateurs

Le Président

Les Co-Présidents

2.4 Proposition de voter sur le point 2.5 de l'ordre du jour.

POUR	CONTRE
------	--------

Pourcentage des voix exprimées	94,7%	5,3%
--------------------------------	-------	------

2.5 Proposition d'approuver la vente de 100% des actions de Fortis Bank Nederland (Holding) N.V., Fortis Verzekeringen Nederland N.V. et Fortis Corporate Insurance N.V. à l'État néerlandais intervenue le 3 octobre 2008 en exécution de la décision du Conseil d'Administration du 3 octobre 2008, telle que résumée dans la circulaire aux actionnaires.

POUR	CONTRE
------	--------

Pourcentage des voix exprimées	43%	57%
--------------------------------	-----	-----

2.6 Proposition de voter sur le point 2.7 de l'ordre du jour.

POUR	CONTRE
------	--------

Pourcentage des voix exprimées	95,4%	4,6%
--------------------------------	-------	------

2.7 Proposition d'approuver la vente des 50% + 1 action restants de Fortis Banque SA/NV à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, intervenue le 10 octobre 2008, ainsi que les opérations à conclure, le cas échéant, avec la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, en exécution de la décision du Conseil d'Administration des 5 et 6 octobre 2008, telles que cette vente et ces opérations sont résumées dans la circulaire aux actionnaires.

POUR	CONTRE
------	--------

Pourcentage des voix exprimées	49,7%	50,3%
--------------------------------	-------	-------

2.8 Proposition de voter sur le point 2.9 de l'ordre du jour.

POUR	CONTRE
------	--------

Pourcentage des voix exprimées	-	-
--------------------------------	---	---

2.9 Proposition d'approuver la vente de 100% des actions de Fortis Insurance Belgium SA/NV à BNP Paribas S.A. intervenue le 10 octobre 2008, ainsi que les opérations à conclure avec BNP Paribas S.A. et la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, en exécution de la décision du Conseil d'Administration des 5 et 6 octobre 2008, telles que cette vente et ces opérations sont résumées dans la circulaire aux actionnaires.

POUR	CONTRE
------	--------

Pourcentage des voix exprimées	-	-
--------------------------------	---	---

3.1 Proposition de nommer M. Ludwig Criel, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011.

POUR	CONTRE
------	--------

Pourcentage des voix exprimées	-	-
--------------------------------	---	---

3.2 Proposition de nommer M. Guy de Selliers de Moranville, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011.

POUR	CONTRE
------	--------

Pourcentage des voix exprimées	-	-
--------------------------------	---	---

3.3 Proposition de nommer M. Philippe Casier, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011. La candidature de M. Philippe Casier a été proposée par un groupe d'actionnaires représentant au moins 1% du capital et représenté par Deminor International SCRL et le Vereniging van Effectenbezitters (VEB), conformément à l'article 18 b) 4) ii des statuts.

POUR CONTRE

Pourcentage des voix exprimées

- -

3.4 Proposition de nommer M. Jozef De Mey, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011. La candidature de M. Jozef De Mey a été proposée par Ping An Insurance (Group) Company of China, Ltd., actionnaire représentant au moins 1% du capital, conformément à l'article 18 b) 4) ii des statuts.

POUR CONTRE

Pourcentage des voix exprimées

91,4% 8,6%

3.6 Proposition de nommer M. Georges Ugeux, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011. La candidature de M. Georges Ugeux a été proposée par un groupe d'actionnaires représentant au moins 1% du capital et représenté par Deminor International SCRL et le Vereniging van Effectenbezitters (VEB), conformément à l'article 18 b) 4) ii des statuts.

POUR CONTRE

Pourcentage des voix exprimées

56,8% 43,2%

3.7 Proposition de nommer M. Dirk van Daele, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011. La candidature de M. Dirk van Daele a été proposée par un groupe d'actionnaires représentant au moins 1% du capital et représenté par Deminor International SCRL et le Vereniging van Effectenbezitters (VEB), conformément à l'article 18 b) 4) ii des statuts.

POUR CONTRE

Pourcentage des voix exprimées

41,1% 58,9%

3.8 Proposition de nommer M. Jan Zegering Hadders, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011. La candidature de M. Jan Zegering Hadders a été proposée par un groupe d'actionnaires représentant au moins 1% du capital et représenté par Deminor International SCRL et le Vereniging van Effectenbezitters (VEB), conformément à l'article 18 b) 4) ii des statuts

POUR CONTRE

Pourcentage des voix exprimées

93,1% 6,9%